



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 19 février 2019
N°2019_7036_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Santé Dom 2019

Services producteurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé.

Opportunité : avis favorable émis le 4 octobre 2017 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 12 décembre 2018 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

L'enquête Santé Dom 2019 est une enquête sur la santé réalisée dans l'ensemble des départements d'Outre-mer (les 4 Dom historiques et Mayotte).

Cette enquête entend répondre au besoin de mieux connaître la santé dans les Dom tel que formulé comme une des trois recommandations de la Cour des comptes dans son rapport intitulé « La santé dans les Outre-mer, une responsabilité de la République » publié en juin 2014. Elle prend part à un dispositif plus général d'observation de la santé puisque son questionnement a été harmonisé avec celui de l'enquête santé européenne EHIS, réalisée la même année en métropole et dans les autres pays de l'Union européenne.

L'enquête aborde plusieurs thèmes : l'état de santé (santé perçue, maladies chroniques, santé mentale), l'accès aux soins (consultation de professionnels de santé, hospitalisations, consommation de médicaments, dépistage, vaccination contre la grippe, renoncement aux soins), les habitudes de vie (activité physique, alimentation, consommation de tabac et d'alcool) et la situation socio-démographique. Des questions propres aux Dom ont été ajoutées, comme le logement et les maladies ou encore sur la consommation de fruits et de légumes adaptées aux spécificités de chaque Dom.

Les objectifs principaux de l'enquête sont :

1. Décrire l'état de santé, le recours aux soins, les déterminants de santé dans les Dom, comparer les résultats Dom entre eux, avec la métropole et avec les autres pays européens.
2. Disposer des premières statistiques sur la couverture par la complémentaire santé dans les Dom.
3. Faire des recherches et études approfondies sur logement et santé, origines et santé avec les données de l'enquête, sur les inégalités sociales de santé, notamment grâce aux variables de revenus issues de l'appariement avec les fichiers fiscaux, sur santé et recours aux soins en particulier grâce à l'appariement avec le Système national des données de santé (SNDS).
4. D'un point de vue méthodologique, l'appariement avec le SNDS sera l'occasion de questionner la représentativité de cette base médico-administrative dans les Dom (notamment en Guyane et à Mayotte ou certains n'ont pas de numéro de sécurité sociale) et d'étudier l'apport du SNDS et des méthodes Big Data pour redresser une enquête sur la santé puisque l'appariement sera mené également pour les ménages non-répondants.

L'enquête sera appariée avec les fichiers fiscaux qui sont la base de sondage (sauf à Mayotte) pour récupérer des informations fiables par exemple sur les revenus et le statut matrimonial légal, et les données médico-administratives.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire (y compris les habitations de fortune) en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte. Pour tenir compte des conséquences de l'effet de grappe sur la précision de l'enquête, l'objectif est fixé à environ 2 000 répondants.

L'enquête Santé Dom est une enquête ménages (une ou deux personnes par ménage) administrée par enquêteur en face-à-face. Elle se déroulera de juillet à décembre 2019. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder 1 heure en moyenne pour un kish et 1h20 en moyenne pour deux kish. Pour pallier les biais de désirabilité sociale, l'introduction du casque sera utilisée pour que les enquêtés puissent répondre aux questions sensibles relatives notamment à la consommation de tabac, alcool, drogue et aux questions portant sur la santé mentale.

Le comité de pilotage, composé de la Drees, de l'Irdes et de l'Insee, s'est réuni trois fois (février, juin et novembre 2018). Le comité de suivi s'est, quant à lui réuni quatre fois au cours de l'année 2018 (janvier, mars, juin et octobre).

L'Insee a été sollicité pour son expertise sur l'échantillonnage, les protocoles de collecte, la connaissance du tronc commun des ménages et le sera pour les traitements post-collecte.

L'enquête ne donnera pas lieu à la publication de rapports d'enquête, car la production de ceux-ci est chronophage. Cependant, des résultats commentés seront publiés dans des publications courtes de type 4 pages. Par ailleurs, une documentation de l'enquête sera disponible pour les chercheurs, via le réseau Quetelet.

Justification de l'obligation : « Le caractère obligatoire, mobilisé avec discernement par les enquêteurs, est de nature à lever les réticences en affirmant la dimension officielle de l'enquête.

Un faible taux de réponse pourrait réduire les possibilités d'exploitation de ces données. La taille de l'échantillon a en effet été calibrée pour obtenir un échantillon de répondants suffisant pour pouvoir publier les résultats de chacun des Dom sous l'hypothèse d'obtenir des taux de réponse comparables à ceux des enquêtes obligatoires de l'Insee dans les Dom.

Un taux de réponse faible à l'enquête peut affecter la représentativité des données collectées et les conclusions des comparaisons qui seront menées entre les territoires. En effet, les biais que pourrait entraîner la non-réponse risquent de ne pas pouvoir être bien corrigés par les opérations statistiques de redressement si la non-réponse est corrélée à l'objet même de l'enquête (par exemple, si les personnes en meilleur état de santé ne se sentent pas concernées par l'enquête ou à l'inverse si les personnes en moins bon état de santé évitent l'enquête ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les remarques et recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

L'enquête Santé dans les départements d'Outre-mer est la première enquête du service statistique public sur la santé, représentative au niveau de chacun des cinq Dom.

Le Comité du label prend acte des efforts du service producteur pour éviter le doublonnage de l'enquête avec l'enquête de Santé publique France dans les Dom mais il regrette que ces efforts n'aient pas été couronnés de succès.

### Concertation

Le Comité du label prend note du fait qu'un certain nombre de chercheurs ont participé à la conception de l'enquête et il encourage les services à associer des organisations syndicales généralistes ainsi que l'Unaf dans leur prochain Comité de concertation.

## **Méthodologie**

### Hors champ

Pour Mayotte, le Comité du label demande aux services de clarifier avec le Criem la question des hors champ. Leur taux élevé semble pouvoir être expliqué par le nombre élevé de logements de fortune (banga) ou par la forte volatilité du parc de logements ou des ménages présents dans ces logements. Il convient de les qualifier, les quantifier et de les traiter correctement, pour éviter tout risque de biais.

### Traitements aval

Concernant les procédures aval (correction de la non-réponse, calage sur marges), le Comité du label demande aux services de rester en contact avec le Département des méthodes statistiques (DMS) de l'Insee, notamment pour définir les marges à utiliser et les sources les plus pertinentes. Le DMS sera également associé aux travaux sur les calculs de précision.

## **Protocole de collecte**

Pour la passation dans les Dom, le Comité prend note du fait que les enquêteurs de l'Insee maîtrisent les langues parlées localement ; à défaut, le recours à une personne du ménage pouvant traduire le questionnaire est possible.

L'information sur le recours à un tiers traducteur ou, plus généralement, sur les difficultés de passation de l'entretien pourrait figurer utilement parmi les paradonnées.

### Lettres-avis

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la nouvelle version des lettres-avis. Deux remarques additionnelles ont été formulées en séance, les services sont invités à les prendre en compte :

- Enquête Santé Dom : à l'instar du protocole retenu en métropole, mettre la mention sur le consentement à l'appariement avec les données du SNDS, ainsi que la procédure à suivre en cas d'opposition à cet appariement.
- Question relative aux mineurs et à la présence des parents pendant la passation en face-à-face : le Comité du label demande aux services de signaler, après en avoir vérifié la licéité auprès de leurs services juridiques, que le mineur peut s'opposer à la présence du parent pendant l'entretien, l'indication figurant à la fois dans la lettre aux mineurs et dans celle aux parents.

### Questionnaire

Outre les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, des suggestions supplémentaires ont été faites en séance : le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

L'ensemble des documents finalisés (lettres-avis, dépliant et questionnaire) devront être adressés au secrétariat du Comité du label.

## **Formalités Cnil**

Les observations écrites émises par le représentant de la Cnil ont été indiquées en séance, puis transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête Santé Dom 2019 pour l'année 2019** et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2019**

La présidente du comité du label de la statistique  
publique



Nicole ROTH